



DÉLIBÉRATIONS
du COMITÉ SYNDICAL
en date du 11 Février 2025



I – FINANCES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.1 – Subvention 2025 à ASPECT

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 21.01.2025,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à inscrire au Budget Primitif 2025 la somme suivante :

- compte 64740 Versement aux autres œuvres sociales 25 000 €

POINT N° 1.2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 21.01.2025,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président :

*** à renouveler** pour un an cette ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € comme en 2024 ;

*** à consulter** l'ensemble des établissements bancaires du secteur ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux Collectivités,

*** à signer** le contrat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

POINT N° 1.3 – Propositions Budget Primitif 2025

En fonction des inscriptions de travaux 2025 et des soldes des programmes, je vous propose de voter le Budget Primitif 2025 du Syndicat des Eaux.

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 21.01.2025,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2025 du Syndicat des Eaux, comme suit :

* Dépenses et recettes d'investissement	3 946 649,71 €
* Dépenses et recettes d'exploitation	7 622 272,30 €

Soit un Budget Général de 11 568 922,01 €

Ainsi que le prévoit l'article L.212-2 du CGCT, le présent Budget Primitif est voté par l'Assemblée délibérante au titre du chapitre.

Le prix de l'eau est détaillé, en annexe, avec le Budget Primitif 2025, applicable à compter des consommations d'eau à facturer après le 1^{er} janvier 2025, tel que voté lors du Comité du 17 décembre 2024.

**POINT N° 1.4 – Convention de mandat avec la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD
Renouvellement du réseau AEP Rue Charles Muller (3^{ème} phase)**

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux, tels que décrit dans la décomposition du prix global et forfaitaire du marché (DPGF), est estimée à 20 800,00 € HT. L'enveloppe financière prévisionnelle concernant la maîtrise d'œuvre du projet, à la charge du maître d'ouvrage, est estimée à 936,00 € HT, correspondant à 4,5 % de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la convention de mandat de la 3^{ème} phase de ce chantier avec la Commune de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD.

II – RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 2.1 – Mise à jour du tableau des effectifs au 01.01.2025

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs **au 1^{er} janvier 2025**

TABLEAU des EFFECTIFS au 01.01.2025

GRADES	Catégorie Echelle	Postes ouverts	Postes pourvus		Dont temps non complet
			Personnel permanent Titulaire Stagiaire	Autres (dont contractuels)	
<u>ADMINISTRATIF</u>					
Attaché	A	1	1		
Rédacteur	B	1	1		
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C3	3	3		
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe	C2	2	1		
Adjoint Administratif	C1	3	3		
S/TOTAL (1)		10	9		
<u>TECHNIQUE</u>					
Directeur Général des Services Ingénieur en Chef Hors Classe	A	1	1		
Ingénieur Principal	A	1	1		
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B	1	1		
Agent de Maîtrise Principal	C	6	6		
Agent de Maîtrise	C	1	0	1	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} Classe	C3	1	1		
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	C2	2	2		1x12/35
Adjoint Technique (*)	C1	5	4	2	
S/TOTAL (2)		18	16	3	
<u>DIVERS</u>					
Apprenti (Service Administratif)		1		1	
Apprenti (Service Technique)		1		1	
S/TOTAL (3)		2		2	
TOTAL (1 + 2 + 3)		30	25	5	

(*) disponibilités : 2 postes d'Adjoint Technique

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 21.01.2025,

Le Comité, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs ci-dessus au 1^{er} janvier 2025.

III – POINTS ADOPTÉS par le BUREAU du 21.01.2025

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

A – Suppression d’un poste d’Agent de Maîtrise Principal : autorisation de supprimer le poste d’Agent de Maîtrise Principal à compter du 01.01.2025, suite à un départ à la retraite.

B – Divers : information sur les Marchés attribués :

➤ **ACCORD-CADRE N° 2024-178-PI/MAPA :
Mise à jour du modèle numérique (WATERGEMS)**

Montant annuel minimum : 2 500,00 € HT

Montant annuel maximum : 10 000,00 € HT

Durée : 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028

Le marché a été attribué à la Société EGIS EAU de Montpellier (34)

➤ **MARCHE N° 2024-180-PI/MAPA :
Etablissement des schémas de distribution de l’eau potable sur les 87 communes du SEBVF**

Montant : 49 900,00 € HT

Le marché a été attribué à la Société EGIS EAU de Montpellier (34)

➤ **MARCHE N° 2024-181-PI/MAPA :
Réhabilitation du réservoir de Saint-Epvre**

Montant : 215 000,00 € HT

Le marché a été attribué à la Société RESINA de Saint-Soupplets (77)

➤ **MARCHE SUBSEQUENT N° 2024-182-F/AO :
Fourniture et acheminement d’électricité et fourniture de services associés – Année 2027**

Montant total : 347 726,44 € HT (ENERGEM)

Le marché a été attribué à la Société ENERGEM de Metz (57)

➤ **Consultation :**
Mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) préalable à la mission d'établissement des schémas de distribution

Montant annuel de l'abonnement : 7 994,00 € HT

Montant de la prestation initiale avec formation : 28 629,94 € HT

Le marché a été attribué à la Société GEOTECH - Groupe PARERA (92)

Le Comité prend acte de l'information communiquée sur les décisions du Bureau du 21 janvier 2025.

IV – DIVERS